

SNCF

Région Sud Est

Service de l'Exploitation

4^e arrondissement

266 CM 04/3

PA []

< 1940 - 1944 >

Sanctions infligées depuis juin 1940

établissement de listes d'agents en vue de leur

annulation de sanction infligée à la demande

des abonnés.

Sanctions infligées aux Agents
depuis Juin 1940

à la demande des Allemands

ou pour infractions aux prescriptions

qu'ils nous ont imposées

verso

6.1.1944

verso

Toutes ces punitions
ont été annulées

PA159.

Recd. Chabot, Paul
CS 2 à Paris

du 19 oct 1944 -

adresse à Paris le 24.10.44

BCS 6/12 pour avoue actionnaire de lettre en zone occupée.

Demande l'envoi de sa famille.

~~Not. d'affaires~~
à Paris le 24/10

S. N. C. F.

Paris, le

28 OCT 1944

REGION DU SUD-EST

EXPLOITATION

28 OCT 1944

DIVISION DE

Service Général

en Région A

4ème Arrondissement-Ex. à
LYON

A/1

*m'importe pas de
croire que ça va
être un peu de
malaise mais
ça va être une
bonne chose*

Mon attention a été attirée sur le Chef de Bureau de gare GIRIE, Etienne, de Chalon-sur-Saône, qui a été puni le 24 octobre 1941, alors qu'il était SCG.3, pour avoir franchi la ligne de démarcation sans laissez-passer.

Il y a lieu d'annuler cette punition. Je vous prie d'en aviser M. GIRIE et de lui remettre la licence qu'on lui avait décernée.

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION
DU RÉGION DE LA DIVISION DU SERVICE

T. Fer

S.N.C.F.
Région du Sud-Est
EXPLOITATION
4ème Arrondissement

AG/101

LYON le 30 Octobre 1944

Monsieur le Chef de Gare
à CHALON S/Sne

Sur ma proposition M. le Chef du Service de l'Exploitation a bien voulu annuler le BGS + 1/12 infligé le 24/10/41 au Chef de bureau de gare GIRIE, alors qu'il était S/chef de gare pour avoir franchi la ligne de démarcation sans laissez-passer.

Je vous prie d'aviser M. GIRIE de cette décision et de lui faire restituer la somme qui lui avait été retenue.

Vous préviendrez G3 et ferez le nécessaire sur la fiche 5 Pl de l'intéressé.

Retour de la présente après nécessaire fait.

1^{er} Ingénieur Principal
Chef du 4ème Arrdt. de l'Exploitation

S. N. C. F.

ÉGION DU SUD-EST

EXPLOITATION

Département de

Battre Gendarmerie

Section

A/1

Paris, le 9 SEP 1944

4ème Arrondissement-Ex. à
LYON

Je vous prie de me faire parvenir, dès que possible, une liste du modèle ci-joint (en double exemplaire) de toutes les sanctions qui ont été infligées aux agents depuis juin 1940 à la demande des Allemands ou pour infraction aux prescriptions qu'ils nous ont imposées (trafic de lettres, de personnes, etc...) ou encore à la suite de transports les concernant (déraillement de wagons allemands, vols de marchandises allemandes, etc...).

Les dossiers correspondants devront être tenus prêts à nous être communiqués s'il y a lieu.

F. LE CHIFFRE DU SERVICE DE L'EXPLOITATION

P. Le chef de la DIVISION DU SERV.

4^{me} Arrt. Exploitation
LYON

22 SEP 1944

Le Chef des Sections

M

S. N.
RÉGION DE LA GROSSE
EXPLOITATION
4^e ATTENTION
PERSONNEL

Communication

à M. M. Peterlé - 30/-
et Yourewee 20/-

en les priant de soumettre les
renseignements qui leur conviennent
et retour à AG 101 qui centralisera

Urgent

25/1

affaires de la
minière et faire
que Bantec
soit

SNCF
EXPLOITATION
4 ème

Sanctions infligées aux agents depuis 1940
à la demande de l'agent ou non
infractions aux prescriptions qu'ils n'ont pas respectées.

Noms et prénoms	Grade et résidence	Nature et date de l'infraction	Condamnation	Sanction infligée et motif	Observations

Nom et prénom	poste et mission	Nature et date de l'irruption	Condition naturelle	Succussion successif en 1941
Girre, Stéphane	SG châlon	6/8/41 franchissement 2 jours de la ligne de démarcation par le long-fret	2 jours de peur	BCS + 1/12
Lecuyer, Henri	SLC/2 en châlon 7/1.	trafic de lettres 9 jours (9/41)	9 jours de peur	BCS + 1/12 (mieux mal que ce dernier)
Royer, Louis	CTR châlon	— 5 — (26.9.41)	21 jours de peur	BCS + 2/12
Lepride, André Décembre	CTR	balise 1100 m (8/42)	grande ligne de peur - BAI	a été puni de 3 semaines de prison pour la contrebande d'armes pour avoir tenté de rompre la ligne de ZN O à 2000 mètres
Ternaudin, Jean	CTR	— 5 — (8/42)	30 jours BAI - sans abus régulier	
Galland, Ernest	CR	Passage clandestin 6 mois de personnes à la ligne de démarcation. (juin 1940)	6 mois de peur	BCS + 3/12 A favorisé le passage clandestin de personnes à la ligne de démarcation
Pejron, Emile	HE châlon			
Guyon, Albert	BRMV	organisation	18 m	BCS + 1/12 - Partie visible dans une cavité de pierre dans laquelle il a été retrouvé
Joullouze, Marcel	HE	de passage	15 m	BAE -
Bonneau, Mme V.P.		clandestin	15 m	BAI -
Mouchet, François	BRMV	passage	45 m	BAI -
Berger, Frédéric	HE	clandestin	15 m	BAI -
Habermann		21.9.42	4 m	BAI -
			2 m	BAI -
				obscuré uniquement

Nom & Prénom	Grade & résidence	Date & date de l'infraction	Condamnation	Sanction infligée et motif	Observations.
SOCHON André	CNV - Lyon Guillotière	10/6/43 - Incident débranchement	-	BSI - Vagon munitions attelé directement à la machine et passé à tort à la boîte de débranchement	
BARBOT Paul	FMX - Montfaucon	12/7/43 - Déraillement au cours de la manœuvre du Tr. 9478 -	-	BSI - N'a pas donné les instructions relatives à la manœuvre du Tr. 9478 à l'agent qui devait la commander (CTR Vignolet)	
VIGNOLET Marin.	CR (FPM CTR) - Ambérieu	12/7/43 - d°	-	BAI - Part de responsabilité - Le mécanicien n'était pas en stationnement, n'est pas intervenu immédiatement pour empêcher le débranchement de la locomotive.	Part de responsabilité du mécanicien BARTHOLOMEO Marin, J. Ambérieu - BAI inflige par T.10.
DUMONT Pierre	CR - Lyon - Guillotière Ffur de BR à Vénissieux	21/7/43 - Arrivée Sortie de déraillement	-	BCS + 1/12 - L'entraîneur une dégénération de l'art. 8 de la Rég. 68 de Vénissieux a fait couper la machine du Tr. L. 538/539 avant d'avoir sorti ou fait sortir un nombre de fûts suffisant pour assurer l'homologation de la composition de ce train, alors V. 86 en cas de vol débranchement. Ce train est parti en service et a transformé une rame de 35 MDR en stationnement V. 86. 5 wagons ont déraillé - 1 wagon d'éclairage a été renversé -	
RAVIER Benoit	BR MV - St Germain - au. M ^e d'Dr.	24/7/43 - Incident de débranchement	-	BAI + 30% - A fait débrancher à tort, une rame de 5 wagons à différencier pour remettre au Tr. 5913 fut fermé. Paire non accompagnée - Accrochage frappe de la rame en stationnement V. 87 -	(2 wagons allongés continus) -

Nom et Prénom	Grade et Résidence	Nature et Date de l'infraction	Pénalement	Sanction infligée et motif	Observations
VERJUS Jean	BRMV. Lyon Guillotière	29/7/43 - Incident débranchement	-	BSI + 20% - Responsable d'un chèvre Vole 20 an contre un débranchement du tr. 9432. Besoins en wagon 122.4.65 Défaut d'entretien	
MORETEAU Joseph.	FEN. Promenade - Poitiers	1/8/43 - Incident non porté à la connaissance du CG	-	PAI - le 19/8/43. vers 3h05, ayant entendu en direction de Bellaville - s. 8me tentant faire sauter un attentat, n'a pas pris les mesures de sécurité qui se nécessitent et n'a pas avisé son chef de gare -	
PERRICHON Santon	SCMV. Lyon-Brotteaux	18/8/43 - Incident de manœuvre	-	PAI + 30% - 1° - Responsable d'un chèvre au raccordement du Vag. 92189 le 18/8/43, ayant pratiqué de l'avenir au chargement destiné au talus de la route. 2° - n'a pas signalé le chèvre au chef de service qui n'a rien de ce fait, favorable à une enquête immédiate -	
RANC Paul	Auxiliaire équipe Verrières	2/2/44 - Incident de brise	-	Observation et suppression de la gratification mensuelle Responsable d'un chèvre sur Y.42 au débranchement du R.L. 525. Brise en Vagon K. 54508 Entretien déficient	

Illustration

Thomas, Marcel rec Zacon
par la Allende

ex-agent espion (art. 55) à Reutte -

NUMÉROS ANCIENS	PROPOSITIONS	NOM ET PRÉNOMS (4)			MATRICULES de la CAISSE des RETTAÎTES
		TRAITEMENTS	EMPLOIS A REMPLIR	RÉSIDENCES	
4		mensuels du personnel non commis- sionné	annuels	ÉCHELLES	